

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 204 Droit social			
Ancien Code	SOAS2B04	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/L/M/C/L/C/L/M/C/L/C/ EAS2040 + CEAH2040		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Campus Mons</u> Anne-Sophie GAILLET (gailletas@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Laurence MARKEY (markeyl@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Thomas LECOMTE (lecomtet@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Sophie HUBERT (huberts@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement contribue à la compréhension du contexte socio-économique, historique et politique dans lequel s'inscrit le droit social afin de cerner les enjeux liés à la protection sociale. A ce titre, elle outille le futur assistant social en tant que garant des droits individuels et collectifs. Elle comporte deux volets, sécurité sociale et droit du travail.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 Reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques

1.4 Adopter le langage professionnel du secteur

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
- 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
 - 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
 - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Connaître les mécanismes de couverture et de protection sociale
- II. Cerner les droits et obligations de tout travailleur et assuré social
- III. Trouver des réponses et proposer des solutions dans le cadre de situations concrètes

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS2B04A	Droit social	60 h / 5 C
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS2B04A	Droit social	60 h / 5 C
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS2B04X	Droit social	60 h / 5 C
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B04A	Droit social	60 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus Mons		
SOAS2B04A	Droit social	50
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS2B04A	Droit social	50
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS2B04X	Droit social	50
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS2B04A	Droit social	50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note *globale* de cette unité d'enseignement représente une pondération de 5/60 du Bloc 2.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit

jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 45

Fax : +32 (0) 65 40 41 55

Mail : social.mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Droit social			
Ancien Code	7_SOAS2B04A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEAS2041		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne-Sophie GAILLET (gailletas@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Le droit social est scindé en deux parties : le droit du travail et le droit de la sécurité sociale. Les deux parties sont liées dans un contexte socio-économique politique, en constante évolution.

L'assistant social doit être capable de comprendre avec précision la situation d'une personne demanderesse et de lui octroyer éventuellement soit une protection sociale, soit un service social voire une assistance sociale en fonction du contexte. Pour appréhender la situation sociale d'une personne, l'assistant social doit avoir des connaissances en législation sociale et en sécurité sociale.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

- En droit du travail

L'étudiant doit être capable en fonction du type de contrat de travail de déterminer la situation sociale et économique du travailleur et il doit également être capable de déduire les impacts d'une cause de suspension sur un contrat de travail ou d'une rupture unilatérale du contrat de travail.

- En droit de la sécurité sociale

Après avoir appréhendé l'histoire de la formation du système de sécurité sociale, l'étudiant doit :

- Comprendre le fonctionnement de la sécurité sociale.
- Situer la réforme du chômage (2026) et analyser l'impact social, économique.
- Être capable d'informer et orienter les citoyens.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1ère partie - Droit du travail :

Chapitre 1 : Un peu d'histoire

Chapitre 2 : Les différents types de travailleurs

Chapitre 3 : Le contrat de travail : les conditions de fond et de forme sur la validité du contrat de travail
Chapitre 4 : L'exécution du contrat de travail : obligations et responsabilité de l'employeur et du travailleur
Chapitre 5 : Les causes de suspension du contrat de travail
Chapitre 6 : La rupture unilatérale du contrat de travail
Chapitre 7 : La protection du travailleur
Chapitre 8 : Les attributions des organes représentants les travailleurs dans une entreprise
Chapitre 9 : La procédure devant le Tribunal du travail.

2ème partie - Droit de la sécurité sociale :

Chapitre 1 : Introduction à la sécurité sociale.
Chapitre 2 : Histoire de la sécurité sociale en Belgique.
Chapitre 3 : Les institutions de sécurité sociale.
Chapitre 4 : Les branches de la sécurité sociale des salariés.
Chapitre 5 : La sécurité sociale des indépendants et des fonctionnaires.
Chapitre 6 : Le financement de la sécurité sociale.
Chapitre 7 : Les allocations de chômage – le revenu d'intégration sociale.
Chapitre 8 : Réforme du chômage (2025-2026).

Démarches d'apprentissage

Les dispositifs pédagogiques varieront en fonction de la matière abordée mais ils seront majoritairement transmissifs (notions théoriques) tout en laissant aux étudiants l'opportunité d'interrompre l'exposé notamment par l'échange d'idées et incitatif pour les matières qui permet de pratiquer ce style.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des temps de pause sont prévues dans la matière avec des séances de questions-réponses, échange et discussion.

Sources et références

- S.GILSON, droit de la sécurité sociale, 2020-2021
- VERBRUGGE F., « Guide de la réglementation sociale pour les entreprises », Ed. Kluwer, 2021.
- E. ARCQ et P. BLAISE, Des fondements idéologiques de la sécurité sociale, 1944-1960, CRISP, n° 1453-1454, 1994
- P. FELTESSE et P. REMAN, Comprendre la sécurité sociale pour la défendre, Couleur Livres
- La loi du 3 juillet 1978 ;
- Loi du 12 avril 1965 ;
- Loi du 16 mars 1971 ;
- Loi du 10 août 2001
- Loi du 10 avril 1971
- Loi organique CPAS
- La constitution
- Règlements (CE) n° 883/2004 et n° 987/2009.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Chaque partie du cours a son support et son PPT.

Tout est déposé sur ConnectED;

4. Modalités d'évaluation

Principe

En matière d'examen tout (et uniquement) ce qui est évoqué et développé au cours.

- 1ère partie : Droit du travail : examen écrit en janvier et en septembre; Cette partie vaut 2/5 de la note finale
- 2ème partie- Droit de la sécurité sociale : examen écrit en janvier et en septembre. Cette partie vaut 3/5 de la note finale

Pour les étudiants en credit résiduel, l'examen portera sur la matière de l'année en cours, selon les mêmes modalités.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	40+60			Exe	40+60

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 50

Dispositions complémentaires

La note de cette activité d'apprentissage représente une pondération de 5/60 du Bloc2

Droit du travail : 2/5ème de la note. Droit de la sécurité sociale : 3/5ème de la note.

Il s'agit d'une épreuve d'évaluation intégrante et absorbante, c'est-à-dire qu'il faut avoir présenté les deux parties de l'AA'Droit social' pour que la moyenne pondérée puisse être réalisée. Et donc, en cas de mention CM, ML, PP,PR,Z ou FR dans une des deux parties, la mention dont il est question sera la note portée à l'activité d'apprentissage.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).